

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNI

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

## DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 16

Procuration 1

Votants 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 septembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

1<sup>ère</sup> Adjointe

Date de la convocation : 23/08/2024

Date d'affichage de la convocation : 27/08/2024

Date d'affichage de la délibération : 10 SEP. 2024

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Didier CORTES.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-61 Délibération de création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (25,50h)

*Exposé*

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique,

Considérant la proposition de Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe de créer un emploi permanent à temps non complet,

La 1<sup>ère</sup> Adjointe propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 l'emploi suivant :

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint technique	Adjoint technique	25 h 50

*Décision*

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : la création, à compter du 1<sup>er</sup> octobre, d'un emploi à temps non complet (25,5 heures hebdomadaires) du poste d'adjoint technique temps non complet.

La délibération est adoptée à :

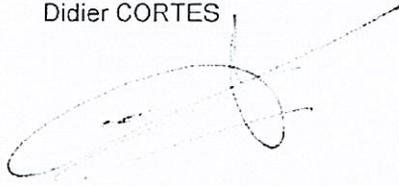
17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 11/09/2024

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES



Envoyé en préfecture le 18/09/2024  
Reçu en préfecture le 18/09/2024  
Publié le  
ID : 031-213101843-20240905-CM0905\_202461-DE



La 1<sup>ère</sup> Adjointe,  
Marion RIVOIRE



11/09/2024